

Fiche signalétique

Localisation : Charente-Maritime - Ile d'Aix

(département, commune)

Dénomination : Poudrière du bourg

(fonction + appellation)

Localisation complémentaire :

(autre commune, ancienne commune, commune associée)

Adresse : 26 rue du quai aux vivres

(lieudit, voirie, n°..)

Références cadastrales : AA 68

Coordonnées Lambert II : X = 328330 m

Y = 2118495 m

Type de protection existante :

immeuble non protégé

site protégé

intitulé :

date :

immeuble protégé MH

intitulé : IMH façades et toitures

date : 19 mai 1931

autres (ZPPAUP, POS, secteur sauvegardé)

intitulé :

date :

Utilisation actuelle : entrepôt

désaffecté

Statut de la propriété :

publique

privée

Epoque(s) de construction : 19e siècle

Date(s) : 1810

Epoque(s) de restauration (remaniement) :

Date(s) :

Maître(s) d'oeuvre :

Catégorie : architecture militaire

Etat de conservation :

complet

vestiges

restauré

remanié

Etat sanitaire :

bon

mauvais état

en péril

Ouverture au public :

oui

non

Synthèse historique et architecturale

Au 18^e siècle, l'Ile d'Aix est un élément essentiel du dispositif de défense des côtes et de l'arsenal royal de Rochefort, mais aussi un point privilégié d'embarquement pour les colonies, notamment la Nouvelle France. Conscient de la menace permanente que représentent les Anglais pour nos côtes de l'Atlantique, Napoléon Bonaparte s'intéresse de près aux fortifications de l'Ile d'Aix, dès 1801. En 1808, il ordonne la construction d'une maison pour le commandant de la place, d'une poudrière et d'un fort. Appelée "magasin K du bourg" ou "magasin à poudre de l'Ecluse", elle est bâtie à l'arrière du bastion 12 ou bastion de l'anse des vases, au nord-Est du bourg. Elle est achevée en 1810 et son enceinte est réalisée l'année suivante. Vers le milieu du 19^e siècle, le plancher de l'étage est renforcé par deux poteaux, afin d'augmenter la capacité du magasin (de 33 000 à 34 500 kg). Au début du 20^e siècle, la poudrière est utilisée par la commune en salle des fêtes, d'où la démolition d'un plancher de l'étage, dont on ne conserve qu'une travée au sud-Est, à usage de tribune. En 1949, la poudrière est vendue, comme la plus grande partie des fortifications, à l'association des amis de l'Ile d'Aix. A cette date, la couverture en ardoise est dite en mauvais état ; elle sera entièrement reprise et le paratonnerre central disparaît à cette époque.

C'est un petit édifice de plan rectangulaire (12X10m), à deux niveaux, situé près de l'église, dans une enceinte en moellon haute d'environ 2,50 m et ouverte d'une seule porte, au sud-Est. Construit tout en pierre de taille, la poudrière possède une toiture à deux pans, en ardoises. Les pignons découverts sont ornés d'amortissement, en forme de boulets. Les élévations nord-est et sud-ouest sont surmontées d'une corniche moulurée et étayées chacune par quatre contreforts très débordants, à corniche et couverture en ardoise. La façade sud-est possède une baie à l'étage, avec gonds en bronze pour volets (un vantail extérieur, disparu, et un vantail intérieur). La porte, à deux vantaux extérieurs et deux vantaux intérieurs (sas de sécurité), est percée dans la façade nord-ouest ; elle est surmontée par une fenêtre carrée et, plus haut, par une potence en fer. L'intérieur est voûté d'un berceau plein-cintre appareillé et le sol du rez-de-chaussée est recouvert d'un plancher en chêne. De l'étage planchéié ne subsiste plus qu'une mezzanine au dessus de la porte, accessible par un escalier en chêne logé dans l'angle oriental. A mi hauteur, les murs sont percés de petits événements en chicane. Une autre série d'événements existe dans le soubassement et sont plongeants : ils aèrent le dessous du plancher du rez-de-chaussée.

Contemporaine et partie intégrante du système de fortification du bourg (classé MH 4 mars 1996), la poudrière est le seul élément encore inscrit, partiellement qui plus est.

La poudrière n'a fait l'objet d'aucun travaux depuis des décennies. Si la maçonnerie est en bonne état, la couverture, éprouvée par les tempêtes de 1999 et 2010, présente de nombreux trous. La poudrière est louée en tant que local commercial (entrepôt de coquillages précieux). L'Association des Amis de l'Ile d'Aix souhaite se réapproprier le bâtiment, le restaurer et en faire un centre touristique de projection permanent, afin d'y relater l'histoire de l'île.

Références documentaires

N. FAUCHERE, Les fortifications du littoral, la Charente-Maritime, Chauray, 1993, p. 200-212

P.A. BERNIARD, Histoire de l'Ile d'Aix, Ottawa, 1988

E. GARNIER, L'Ile d'Aix à travers le temps, Tarbes, 1909

I. GITEAU, "L'Ile d'Aix du XIe siècle à nos jours", dans Annales Soc. Sciences Nat. de Charente-Maritime, suppl., janv. 1977

Ports Maritimes de la France, t. 6, de la Rochelle à Maubert, Paris, 1885, p. 69-76

A. GAUTIER, Statistique du département de la Charente Inférieure, La Rochelle, 1839, p. 85-86

"Le fort de la Rade à travers le temps", dans Bull. Ass. Hist. et Pat. de l'Ile d'Aix, n° 0, juin 1987

M. MOULIN, L'Architecture civile et militaire au XVIIIe siècle en Aunis et Saintonge, La Rochelle, 1972, p. 15-31-33

J.N. LUC, La Charente-Maritime, l'Aunis et la Saintonge des origines à nos jours, Saint-Jean-d'Angély, 1981

Ph. PROST, Les forteresses de l'Empire, fortifications, villes de guerres et arsenaux napoléoniens, 1991

Archives et iconographie :

A.D. Charente 12J20 ; 4J3037 ; 43J252-256

S.H.A.T., Château de Vincennes, article 2 cartons 10-11 ; article 8 section 1 cartons 1-2 ; article 8 section 2

Bibl. et Archives de la Marine, Rochefort, caisse en bois "Ile d'Aix" ; 8°1180 ; 1E41, 42, 48, 64 ; 1118 ; 1K14 ; série K salle 3 article 15 ; salle 3 épi 146 boîte 179

Archives municipales de l'Ile d'Aix (mairie)

Photographies de cartes et plans anciens par l'Inventaire général Poitou-Charentes

**Fiche de présentation aux membres de la
Commission régionale du patrimoine et des sites
du 6 octobre 2009**

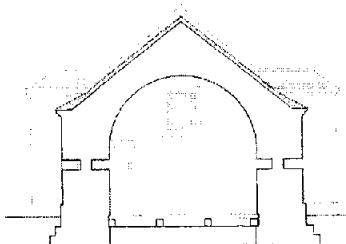
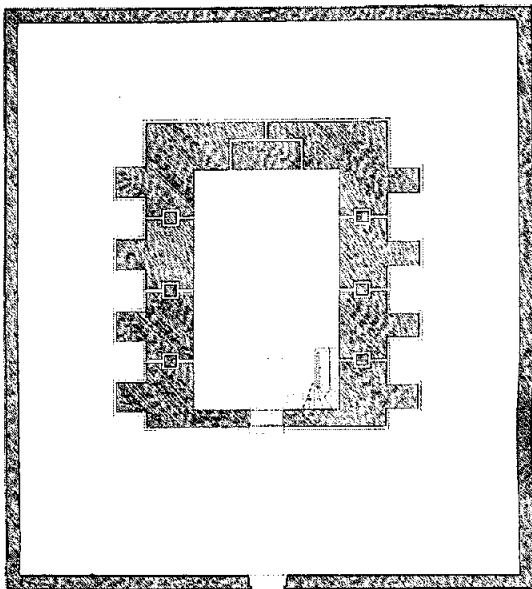
Propriétaire : privé

Protection existante : IMH façades et toitures par arrêté du 19 mai 1931.

Etendue de la protection proposée : classement en totalité.

Intérêt historique et archéologique : Au 18^e siècle, l'Ile d'Aix est un élément essentiel du dispositif de défense des côtes et de l'arsenal royal de Rochefort, mais aussi un point privilégié d'embarquement pour les colonies, notamment la Nouvelle France. Conscient de la menace permanente que représentent les Anglais pour nos côtes de l'Atlantique, Napoléon Bonaparte s'intéresse de près aux fortifications de l'Ile d'Aix, dès 1801. En 1808, il ordonne la construction d'une maison pour le commandant de la place, d'une poudrière et d'un fort. C'est un petit édifice de plan rectangulaire (12X10m), à deux niveaux, situé près de l'église, dans une enceinte en moellon ouverte d'une seule porte. Construit tout en pierre de taille, la poudrière possède une toiture à deux pans, en ardoises. Les pignons découverts sont ornés d'amortissement, en forme de boulets. Les élévations nord-est et sud-ouest sont chacune étayées par quatre contreforts très débordants et couverts en ardoise. La façade sud-est possède une baie à l'étage, tandis que la façade nord-ouest comprend une porte à deux vantaux et une fenêtre carrée à l'étage. A l'intérieur, le sol est recouvert de parquet et un escalier en bois permet d'accéder à l'étage en mezzanine, sous la voûte en berceau appareillé. A mi hauteur, les murs sont percés de petits événements en chicane.

Partie intégrante du système de fortification du bourg (classé MH 4 mars 1996), la poudrière est le seul élément encore inscrit.



Avis du conservateur des monuments historiques, Mme EMBS

L'Ile d'Aix, dont la position stratégique pour la défense des côtes mais aussi pour l'embarquement vers l'outre-mer fut essentielle, fut fortifiée par Napoléon Bonaparte à partir de 1801. Dans le cadre de ces travaux de fortifications est réalisée la construction d'une maison pour le commandement de la place entre 1808 et 1810. Dans l'enceinte du bourg est également réalisée une poudrière de petites dimensions (environ 120m²), et de plan rectangulaire. Elle est construite en pierre de taille. Elle semble puissante : voûte et maçonneries sont épaisses. On trouve d'autres exemples de poudrière de ce type dans la région, en particulier à la Rochelle, la poudrière dite des magasins neufs des cordeliers, qui présente rigoureusement le même plan.. La poudrière de l'Ile d'Aix semble donc appartenir à une typologie.

Alors que l'ensemble des fortifications du bourg ont été classées le 4 mars 1996, la poudrière n'est aujourd'hui qu'inscrite. Il s'agit d'harmoniser les protections de cet ensemble. Par ailleurs, l'Association des Amis de l'Ile d'Aix ont le projet de faire de cette poudrière un lieu permettant d'évoquer l'histoire de l'île. Des travaux de restauration sont à prévoir.

Avis favorable pour le classement.



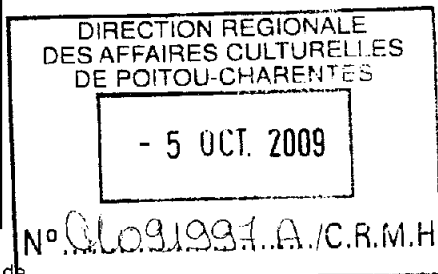
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES



Poitiers, le

- 5 OCT. 2009



Ministère

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Eric NORMAND
Tél. fax. : 05.46.43.11.49
ou 05.49.36.30.45
eric.normand@culture.gouv.fr

Référence :

EN/PD/A09/.....19469

Le conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le conservateur régional des monuments historiques

OBJET : CRPS 6 octobre – Charente-Maritime, Ile d'Aix, Poudrière, Protection proposée : extension en classement en totalité, avis du conservateur régional de l'archéologie

La poudrière du bourg fortifié de l'île d'Aix présente un ensemble très homogène et apparemment peu modifié par des aménagements postérieurs. Elle participe à cet ensemble unique que représente le système de fortification des pertuis charentais.

Il sera nécessaire de rappeler, qu'en cas d'opération de restauration, le besoin d'accompagner cette dernière d'un suivi archéologique pour repérer et comprendre les niveaux de circulation d'origine. Cette précaution est également justifiée par la proximité de l'enceinte du prieuré de Saint Martin, actuellement église paroissiale.

En raison de cette richesse historique, je donne un avis favorable à la protection proposée.

Le Conservateur Régional
de l'Archéologie

Jacques BUISSON-CATIL

Direction régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes

Hôtel de Rochefort - 102, Grand'Rue - B.P. 553 - 86020 POITIERS CEDEX - Téléphone : 05 49 36 30 30 - Télécopie : 05 49 88 32 02
drac.poitou-charentes@culture.gouv.fr - www.poitou-charentes.culture.gouv.fr

Bureaux ouverts au public de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Direction Générale des Services,
DVE – I.Patrimoine / n° / FB-LJ
Dossier suivi par Pascale Moisson
Tél : 05.49.36.21.56 – p.moisson@cr-poitou-charentes.fr

Poitiers, le 1^{er} octobre 2009

Commission régionale du patrimoine et des sites du 6 octobre 2009

**Avis du Service de l'inventaire général du patrimoine culturel
sur la poudrière du Bourg – Ile d'Aix (Charente-Maritime)**

Cette poudrière a été édifée en 1810 au moment où Napoléon fait compléter les fortifications de l'Ile-d'Aix par le Fort Liédot.

Son architecture répond aux obligations liées à son affectation :

- résister à l'artillerie d'où l'épaisseur de ses murs (à l'exception du mur de façade moins exposé puisqu'il est orienté vers le village) et de sa voûte (d'où la présence de contreforts),
- se protéger des assaillants grâce à un mur d'enceinte et un accès protégé par un sas de sécurité,
- préserver la poudre de l'humidité par une aération convenable (ventilation naturelle par un système d'évents en chicane, vide sanitaire),
- prémunir de tout risque d'explosion par l'utilisation d'un métal ne provoquant pas d'étincelles (bronze, cuivre et zinc).

La poudrière de l'Ile-d'Aix se situe dans l'exacte lignée des poudrières bâties, à La Rochelle, rue des Corderies (1^{ère} moitié du XVIII^e siècle) et rue des Cordeliers (2^{ème} moitié du XVIII^e siècle), toutes deux malheureusement disparu de nos jours, et de celle de la citadelle du Château-d'Oléron édifée en 1780 (classée au titre des Monuments historiques).

Non seulement très représentative de ce type de bâtiment, la poudrière de l'Ile d'Aix constitue l'une des parties majeures des fortifications du bourg classées en 1996. Il semble donc souhaitable de classer cet édifice au titre des Monuments historiques.

Conclusion d'instruction : avis favorable à un classement au titre des Monuments historiques.

PAR DÉLÉGATION,
Chef du Service Régional
de l'inventaire

Fabrice BONNIFANT



PHILIPPE VILLENEUVE

ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

Réf : 17091565
Département : Charente-Maritime
Localité : ILE D'AIX
Edifice : Poudrière du Bourg

AVIS SUR DOSSIER DE RECENSEMENT

Les poudrières sont nombreuses dans le département de Charente-Maritime. Citons celle de Brouage, (dont on peut regretter avec stupeur le traitement des abords néanmoins autorisé...), ou encore celle du château d'Oléron, de Saint-Martin de Ré, ou du fort Louvois, etc...

La poudrière fait partie des éléments indissociables des fortifications du XVIII^{ème} siècle. C'est le cas ici, à l'île d'Aix, où la poudrière est particulièrement bien conservée, avec son enceinte (ce qui n'est plus le cas par exemple au Château d'Oléron) et un vestige du plancher d'étage.

Certes l'édifice mérite une remise en état sérieuse, en particulier de l'intérieur.

Le projet d'utiliser la poudrière en espace de projection permanente sur l'histoire de l'île, qui est évoqué, est certes séduisant, mais il faudra avant tout restituer les dispositions originelles – ce qui me semble évidemment dans le cadre d'un futur programme de restauration - pour songer à y adapter – et non le contraire – cette activité.

La poudrière étant, en outre, le seul élément du fort qui ne soit pas classé, on verrait naturellement d'un bon œil que cette exception disparaisse, tant pour les réelles qualités architecturales et historiques du monument, que pour des simplifications administratives...

Je donne donc un avis favorable au Classement au titre des Monuments Historiques de la poudrière du Bourg de l'île d'Aix.

Philippe VILLENEUVE, A.C.M.H.
26 septembre 2009





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
de Charente-Maritime

28, Rue Gargouilleau
17025 La Rochelle cedex1

Standard 05.46.41.09.57
Téécopie 05.46.41.60.62

sdap.charente-maritime@culture.gouv.fr
http://www.sdap-17.culture.gouv.fr

Affaire suivie par Etienne Bartezak
V / Réf.
N / Réf. EBSC -343-09

Objet ILE D'AIX - Poudrière

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjoint au chef du SDAP

à

091933A

Monsieur le Directeur Régional des Affaires
Culturelles
Conservation Régionale des Monuments
Historiques
102 Grand'Rue
B.P. 553
86020 POITIERS cedex

La Rochelle, 24 septembre 2009

La poudrière de l'île d'Aix est, sans doute, la plus gracieuse de celles construites sur l'ensemble du système fortifié de la Charente Maritime :

- Ses contreforts montent largement au-dessus de la corniche du corps principal et se terminent par une fine corniche surmontée d'une couverture en ardoise.
- Sa fine couverture est en ardoise (comme celle plus récente de Fort Enet), alors qu'au Château d'Oléron et à Saint Martin de Ré, la couverture est en tuiles plates ou en pierre à Brouage.
- La multiplication de contreforts rapprochés et très élancés.
- Les pignons surmontés de boules de pierre de taille atténuent leur massivité.

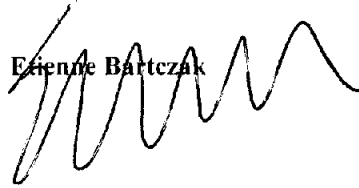
Tous ces détails et sa petite taille lui donnent une élégance rare pour une construction exprimant la protection aux explosifs et la défense des armements.

La poudrière n'est qu'inscrite monument historique . L'ensemble des fortifications est classé : bourg, Fort de la Rade, Fort Liédot, batterie de Coudepont.

Une étude préalable de l'architecte en chef des monuments historiques n'a pas été mise en œuvre en 1998. Cette étude a été initiée sur un monument historique inscrit par confusion de protection. Le locataire refusant le déménagement de ses stocks de nacre, le propriétaire n'a pas pu accéder à l'immeuble. La situation semble se débloquer et un classement à hauteur de la qualité architecturale de l'immeuble permettrait de mettre en œuvre ces travaux en urgence, avec toute l'assistance technique qu'offre le Ministère de la Culture et de la Communication.

Je suis favorable au classement.

Etienne Bartczak

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected loops and strokes, positioned to the right of the printed name.

**Extrait du procès-verbal de la délégation permanente
de la C.R.P.S. du 23 juin 2009**

Le 23 juin 2009 à 14h, le quorum étant atteint, les membres de la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites se sont réunis à la direction régionale des affaires culturelles à Poitiers, afin d'examiner les demandes de protection au titre du code du patrimoine pour les édifices suivants :

DEPARTEMENT	COMMUNE	EDIFICE
CHARENTE	COGNAC	Abattoir
CHARENTE	COGNAC	Chais Monnet
CHARENTE	MAGNAC-LAVALETTE	Église de Magnac (<i>extension</i>)
CHARENTE	MOUTHIERS-SUR-BOËME	Château des Rousselières
CHARENTE	ORADOUR-FANAIS	Portail à Marcillac
CHARENTE	RIVIERES	Logis de Riberolles
CHARENTE	SAINT-FRONT	Eglise (<i>extension de protection</i>)
CHARENTE	VALENCE	Château de Bourgon
CHARENTE	VILLEBOIS-LAVALETTE	Maison 10, rue de l'église
CHARENTE-MARITIME	BALANZAC	Château (<i>extension de protection</i>)
CHARENTE-MARITIME	ILE D'AIX	Poudrière (<i>extension de protection</i>)
CHARENTE-MARITIME	LEOVILLE	Église (<i>extension de protection</i>)
CHARENTE-MARITIME	PONT L'ABBE D'ARNOULT	Marché couvert
CHARENTE-MARITIME	ROCHELLE (LA)	Hôtel de l'Intendance (<i>extension</i>)
CHARENTE-MARITIME	ROCHELLE (LA)	Hôtel de Villemarais
CHARENTE-MARITIME	SAINT-MARTIN -DE-RE	Hôtel 17, rue de Baron Chantal
CHARENTE-MARITIME	SAINTE	Hôtel 3 rue saint Maur
CHARENTE-MARITIME	VILLEXAVIER	Logis de la Faye
DEUX-SEVRES	SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	Logis du Theil
DEUX-SEVRES	VASLES	Logis de La Bourdinière
VIENNE	ANTRAN	Logis de la Gatinalière
VIENNE	CHALANDRAY	Château de la Motte (<i>extension</i>)
VIENNE	CHENEVELLES	Logis de la Londière
VIENNE	JAUNAY CLAN	La Chartreuse (<i>extension</i>)
VIENNE	NALLIERS	Les Cruzats
VIENNE	PAYROUX	Logis et parc du Péroux
VIENNE	QUEAUX	Château de Fougeret
VIENNE	VICQ-SUR-GARTEMPE	Villa des Iles

La séance est présidée par M. CAZENAVE, conservateur régional des monuments historiques

Sont présents :**1. Membres de droit :**

M. Pierre CAZENAVE, conservateur régional des monuments historiques
 Mme Anne-Marie COTTENCEAU-BOULLE, conservateur de l'archéologie
 Mlle Julie TUGAS, conservateur du patrimoine (inspection des monuments historiques)
 M. Max BOISROBERT, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine
 M. Jean-Pierre GONNELLE, architecte des bâtiments de France

2. Membres nommés :

M. Michel VALIERE, ethnologue
 M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études
 M. Jean-Marie COMPTE, adjoint au maire de Poitiers
 Mme Simone DONNEFORT, maire de Saint Martin d'Entraigues

Absents excusés

M. GODDERIDGE, directeur régional des affaires culturelles
 Mme Guillemette DE CHABOT, présidente de la Demeure Historique (79)

Assistent également à la séance

M. Denis DODEMAN, architecte en chef des monuments historiques
 M. Bernard BROCHARD, conservateur en chef des MH
 Mme Brigitte MONTAGNE, chargée d'études documentaires
 M. Yannick COMTE, documentaliste
 Mlle Mathilde PINTAULT, stagiaire université patrimoine de Pau

Charente-Maritime Ile d'Aix Poudrière
--

Propriétaire privé. Demande d'extension de protection par courrier du propriétaire en date du 22 avril 2008. Protection existante: inscription au titre des monuments historiques le 19 mai 1931.

Au XVIII^e siècle, l'Ile d'Aix a été un élément essentiel du dispositif de défense des côtes et de l'arsenal royal de Rochefort, mais aussi un point privilégié d'embarquement pour les colonies, notamment la Nouvelle France. Conscient de la menace permanente que représentaient les Anglais pour nos côtes de l'Atlantique, Napoléon Bonaparte s'intéressa de près aux fortifications de l'île d'Aix, dès 1801. Devenu empereur, il se rendit Rochefort le 4 avril 1808 et débarqua le lendemain sur l'île. Il ordonna la construction d'une maison pour le commandant de la place, d'une poudrière et d'un fort. C'est Choderlos de Laclos, plus connu pour être l'auteur des *Liaisons Dangereuses*, qui fut chargé de la construction de la poudrière. C'est un petit édifice de plan rectangulaire, à deux niveaux, situé dans l'enceinte du bourg, près de l'église. Il est surmonté d'une toiture à deux pans, en ardoises, munie de pignons découverts, à amortissement, en forme de boulets. Les façades nord-est et sud-ouest sont munies de quatre contreforts. La façade sud-est possède une petite ouverture carrée à chaque niveau, tandis que la façade nord-ouest comprend une double-porte en bois et une ouverture carrée à l'étage. A l'intérieur, le sol est recouvert de parquet et un escalier en bois permet d'accéder à un étage en mezzanine.

De nouveaux travaux de restauration s'imposent. L'Association des Amis de l'Ile d'Aix souhaite en faire un centre de projection permanent, afin d'y relater l'histoire de l'île.

VOTE

La délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites émet un avis favorable à la proposition d'instruction d'un dossier concernant la poudrière du bourg de l'Ile d'Aix (Charente-Maritime) et à sa présentation en séance plénière de la CRPS.

Commission régionale du patrimoine et des sites

du 6 octobre 2009

Le 6 octobre 2009 à 9 h 30, les membres de la commission régionale du patrimoine et des sites se sont réunis à la direction régionale des affaires culturelles à Poitiers, selon l'ordre du jour suivant:

Ouverture de la séance

Approbation du PV de la séance du 23 juin 2009

Ouverture de la séance

Approbation du PV de la séance du 23 juin 2009

Examen des projets de zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)

86 MONTMORILLON : pour avis (*présentation cabinet CREA*)

Examen des dossiers de protection au titre des monuments historiques :

16 COURGEAC, église (extension de protection) - *présentation Yannick Comte*

16 ROUMAZIERES-LOUBERT, Château de Chambes - *présentation Brigitte Montagne*

86 SAULGE, ancienne chapelle - *présentation Brigitte Montagne*

86 JAZENEUIL, maison (extension de protection) - *présentation Brigitte Montagne*

86 JAUNAY-CLAN, la Chartreuse (extension de protection) - *présentation Brigitte Montagne*

17 ILE D'AIX, poudrière (extension de protection) - *présentation Yannick Comte*

17 BEAUVAIS -SUR-MATHA, mairie - *présentation Brigitte Montagne*

Fin de la séance

Sont présents :

Membres de droit :

M. Jean-Paul GODDERIDGE, directeur régional des Affaires Culturelles
M. Pierre CAZENAVE, conservateur régional des Monuments historiques
M. Pascal BOUCARD représentant le directeur régional de l'Équipement
Mme Anne-marie COTTENCEAU-BOULLE, représentant le conservateur régional de l'archéologie

Membres nommés

Mme Anne EMBS, conservateur des monuments historiques
M. Denis DODEMAN, architecte en chef des monuments historiques
M. Max BOISROBERT, architecte des bâtiments de France de la Charente-Maritime
M. Jean-Pierre GONNELLE, architecte des bâtiments de France de la Vienne

Titulaires d'un mandat électif :

Mme Sabrina LACONI, adjointe au maire de La Rochelle (17), chargée de l'urbanisme
Mme Maryse LAVRARD, 1ère adjointe au maire de Châtellerauld (86), chargée de la culture et du patrimoine
Mme Simone DONNEFORT, maire de Saint-Martin d'Entraigues (79)
Mme Nicole LAMBERT, adjointe au maire de Parthenay, chargée de l'urbanisme et du logement (79)

Personnes qualifiées:

Mme Martine ACERRA, professeur d'histoire à l'université de Nantes
Mme Nathalie GUILLAUMIN, directrice de Via Patrimoine
M. Marie-Eugène HERAUD, architecte DPLG
M. Jean-Luc PIAT, archéologue, agence HADES
M. Pawel LEPKOWSKI, directeur du CAUE Charente
M. Michel VALIERE, ethnologue

Représentants d'associations:

Mme Guillemette de CHABOT, présidente de la Demeure Historique
Mme Madeleine de La ROULIERE, déléguée VMF des Deux-Sèvres
M. Pierre COLAS, Union des associations du patrimoine de pays
M. Philippe DESMAREST, Fondation du patrimoine

Sont absents, excusés

Mlle Claudine BARBEAULT, représentant le directeur régional de l'Environnement
M. Fabrice BONNIFAIT, chef de service chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel
M. Frédéric SARDIN, adjoint au maire d'Angoulême chargé de l'urbanisme et du logement (16)
Mme Nicole BONNEFOY, Vice-présidente du Conseil régional, conseillère générale Charente (16)
M. Jean ROUGER, maire de Saintes (17)
M. Denis THOMMEROT, Conseiller municipal de Niort, délégué au patrimoine bâti (79)
M. Samuel BROCHARD, adjoint au maire de Loudun, délégué à l'urbanisme (86)
M. Patrice PINEAU, maire de Thouars (79)

M. Jean-Marie COMPTE, adjoint au maire de Poitiers (86), délégué aux relations internationales, à la coopération décentralisée, au patrimoine historique et au tourisme
M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études
M. Olivier BROCHET, Architecte DPLG
M. Bruno ODIN, délégué régional de la Fondation Gaz de France

Assistent également

M. Bernard BROCHARD, conservateur général du patrimoine
Mme Brigitte MONTAGNE, chargée d'études documentaires CRMH
M. Yannick COMTE, documentaliste CRMH
Mme Catherine GAUDY, secrétaire administrative CRMH
Mme Joyce POUFARIN, secrétariat CRPS
Mme Laura PAGNIER, vacataire parcs et jardins
M. Lionel LABBE cabinet CREA ZPPAUP Montmorillon
M. Claude LASNIER, adjoint au maire de Montmorillon
Mme Brigitte PAGEOT, service urbanisme de la ville de Montmorillon

M. GODDERIDGE, directeur régional des affaires culturelles assure la présidence de la commission. Il ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il soumet le procès-verbal de la séance du 23 juin 2009 aux membres de la CRPS qui est adopté sans réserve.

M. GODDERIDGE propose ensuite de passer à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour de cette matinée.

Rappel de la date de la prochaine séance : mardi 15 décembre 2009.

Charente-Maritime
ILE D'AIX
Poudrière du bourg
(extension de protection)

Propriétaire : Privé, demande de classement MH par courrier du 22 avril 2008

Protection existante : IMH façades et toitures par arrêté du 19 mai 1931

Présentation : M. Yannick COMTE

RAPPORT

Au 18^e siècle, l'île d'Aix est un élément essentiel du dispositif de défense des côtes et de l'arsenal royal de Rochefort, mais aussi un point privilégié d'embarquement pour les colonies, notamment la Nouvelle France. Conscient de la menace permanente que représentent les Anglais pour nos côtes de l'Atlantique, Napoléon Bonaparte s'intéresse de près aux fortifications de l'île d'Aix, dès 1801. En 1808, il ordonne la construction d'une maison pour le commandant de la place, d'une poudrière et d'un fort. C'est un petit édifice de plan rectangulaire (12x10m), à deux niveaux, situé près de l'église, dans une enceinte en moellon ouverte d'une seule porte. Construit tout en pierre de taille, la poudrière possède une toiture à deux pans, en ardoises. Les pignons découverts sont ornés d'amortissement, en forme de boulets. Les élévations nord-est et sud-ouest sont chacune étayées par quatre contreforts très débordants et couverts en ardoise. La façade sud-est possède une baie à l'étage, tandis que la façade nord-ouest comprend une porte à deux vantaux et une fenêtre carrée à l'étage. A l'intérieur, le sol est recouvert de parquet et un escalier en bois permet d'accéder à l'étage en mezzanine, sous la voûte en berceau appareillé. A mi hauteur, les murs sont percés de petits événements en chicane.

Partie intégrante du système de fortification du bourg (classé MH 4 mars 1996), la poudrière est le seul élément encore inscrit.

AVIS REQUIS :

Avis de l'architecte en chef des monuments historiques, M. VILLENEUVE

Les poudrières sont nombreuses dans le département de Charente-Maritime. Citons celle de Brouage, (dont on peut regretter avec stupeur le traitement des abords néanmoins autorisé...), ou encore celle du château d'Oléron, de Saint-Martin de Ré, ou du fort Louvois, etc...

La poudrière fait partie des éléments indissociables des fortifications du XVIII^e siècle. C'est le cas ici, à l'île d'Aix, où la poudrière est particulièrement bien conservée, avec son enceinte (ce qui n'est plus le cas par exemple au Château d'Oléron) et un vestige du plancher d'étage.

Certes l'édifice mérite une remise en état sérieuse, en particulier de l'intérieur.

Le projet d'utiliser la poudrière en espace de projection permanente sur l'histoire de l'île, qui est évoqué, est certes séduisant, mais il faudra avant tout restituer les dispositions originelles – ce qui me semble évidemment dans le cadre d'un futur programme de restauration – pour songer à y adapter – et non le contraire – cette activité.

La poudrière étant, en outre, le seul élément du fort qui ne soit pas classé, on verrait naturellement d'un bon œil que cette exception disparaisse, tant pour les réelles qualités architecturales et historiques du monument, que pour des simplifications administratives...

M. VILLENEUVE donne donc un avis favorable au Classement au titre des Monuments Historiques de la poudrière du Bourg de l'île d'Aix.

Avis de l'architecte des bâtiments de France, M. BARTCZAK

La poudrière de l'île d'Aix est, sans doute, la plus gracieuse de celles construites sur l'ensemble du système fortifié de la Charente-Maritime :

- Ses contreforts montent largement au-dessus de la corniche du corps principal et se terminent par une fine corniche surmontée d'une couverture en ardoise.
- Sa fine couverture est en ardoise (comme celle plus récente de Fort Enet), alors qu'au Château d'Oléron et à Saint Martin de Ré, la couverture est en tuiles plates ou en pierre à Brouage.
- La multiplication de contreforts rapprochés et très élancés.
- Les pignons surmontés de boules de pierre de taille atténuent leur massivité.

Tous ces détails et sa petite taille lui donnent une élégance rare pour une construction exprimant la protection aux explosifs et la défense des armements.

La poudrière n'est qu'inscrite monument historique. L'ensemble des fortifications est classé (bourg, Fort de la Rade, Fort Liédot, batterie de Coudepont).

Une étude préalable de l'architecte en chef des monuments historiques n'a pas été mise en œuvre en 1998. Cette étude a été initiée sur un monument historique inscrit par confusion de protection. Le locataire refusant le déménagement de ses stocks de nacre, le propriétaire n'a pas pu accéder à l'immeuble. La situation semble se débloquer et un classement à hauteur de la qualité architecturale de l'immeuble permettrait de mettre en œuvre ces travaux en urgence, avec toute l'assistance technique qu'offre le Ministère de la Culture et de la Communication.

M. BARTCZAK est donc favorable au classement.

Avis du service régional de l'archéologie

La poudrière du bourg fortifié de l'île d'Aix présente un ensemble très homogène et apparemment peu modifié par des aménagements postérieurs. Elle participe à cet ensemble unique que représente le système de fortification des pertuis charentais.

Il sera nécessaire de rappeler, qu'en cas d'opération de restauration, le besoin d'accompagner cette dernière d'un suivi archéologique pour repérer et comprendre les niveaux de circulation d'origine. Cette précaution est également justifiée par la proximité de l'enceinte du prieuré de Saint Martin, actuellement église paroissiale.

En raison de cette richesse historique, le service régional de l'archéologie donne un avis favorable à la protection proposée.

Avis du service régional de l'Inventaire :

Cette poudrière a été édifiée en 1810 au moment où Napoléon fait compléter les fortifications de l'île d'Aix par le Fort Liédot.

Son architecture répond aux obligations liées à son affectation :

- résister à l'artillerie d'où l'épaisseur de ses murs (à l'exception du mur de façade moins exposé puisqu'il est orienté vers le village) et de sa voûte (d'où la présence de contreforts),
- se protéger des assaillants grâce à un mur d'enceinte et un accès protégé par un sas de sécurité,
- préserver la poudre de l'humidité par une aération convenable (ventilation naturelle par un système d'évents en chicane, vide sanitaire),
- prémunir de tout risque d'explosion par l'utilisation d'un métal ne provoquant pas d'étincelles (bronze, cuivre et zinc).

La poudrière de l'île d'Aix se situe dans l'exacte lignée des poudrières bâties, à La Rochelle, rue des Corderies (1^{ère} moitié du XVIII^e siècle) et rue des Cordeliers (2^{ème} moitié du XVIII^e siècle), toutes deux malheureusement disparues de nos jours, et de celle de la citadelle du Château-d'Oléron édifiée en 1780 (classée au titre des Monuments historiques).

Non seulement très représentative de ce type de bâtiment, la poudrière de l'Île d'Aix constitue l'une des parties majeures des fortifications du bourg classées en 1996. Il semble donc souhaitable de classer cet édifice au titre des Monuments historiques.

Conclusion d'instruction : avis favorable à un classement au titre des Monuments historiques.

Avis du conservateur des monuments historiques, Mme EMBS

L'Île d'Aix, dont la position stratégique pour la défense des côtes mais aussi pour l'embarquement vers l'outre-mer fut essentielle, fut fortifiée par Napoléon Bonaparte à partir de 1801. Dans le cadre de ces travaux de fortifications est réalisée la construction d'une maison pour le commandement de la place entre 1808 et 1810. Dans l'enceinte du bourg est également réalisée une poudrière de petites dimensions (environ 120m²), et de plan rectangulaire. Elle est construite en pierre de taille. Elle semble puissante : voûte et maçonneries sont épaisses. On trouve d'autres exemples de poudrière de ce type dans la région, en particulier à La Rochelle, la poudrière dite des magasins neufs des cordeliers, qui présente rigoureusement le même plan. La poudrière de l'Île d'Aix semble donc appartenir à une typologie.

Alors que l'ensemble des fortifications du bourg ont été classées le 4 mars 1996, la poudrière n'est aujourd'hui qu'inscrite. Il s'agit d'harmoniser les protections de cet ensemble. Par ailleurs, l'Association des Amis de l'Île d'Aix ont le projet de faire de cette poudrière un lieu permettant d'évoquer l'histoire de l'île. Des travaux de restauration sont à prévoir.

Avis favorable pour le classement.

DEBAT :

M. COMTE explique les problèmes que connaît le propriétaire pour reprendre possession de son bien afin de la restaurer (bail commercial en cours).

M. CAZENAVE est frappé de la similitude entre cette poudrière du 19^e siècle et les exemples du 18^e siècle, notamment à La Rochelle.

VOTE

La commission régionale du patrimoine et des sites émet, à l'unanimité, un avis favorable au classement au titre des monuments historiques en totalité de la poudrière du bourg de l'Île-d'Aix, avec son mur de clôture et le sol de la parcelle, figurant au cadastre de la commune de l'Île-d'Aix (Charente-Maritime), section AA, parcelle 68, en raison de son intérêt historique et de sa cohérence architecturale avec les fortifications déjà classées au titres des monuments historiques.

COMMISSION NATIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

SECTION CLASSEMENT DES IMMEUBLES

Séance du 17 mai 2010

ILE-D'AIX (Charente-Maritime) – poudrière du bourg

Proposition de classement au titre des monuments historiques

Protection existante :

- inscription au titre des monuments historiques du 19 mai 1931: façade et toiture.

Présentation : M. Yannick Comte, chargé d'études documentaires

Rapport : Mme Anne Embs, conservateur des monuments historiques

Inspection : M. Bernard Brochard, inspection des patrimoines (collège des monuments historiques)

Présentation :

M. Comte. L'Ile-d'Aix, en Charente-Maritime, qui fait partie intégrante des fortifications aux alentours de Rochefort, à l'embouchure de la Charente, et qui est liée à la création de la ville en 1666. L'accès à l'Ile-d'Aix s'effectue grâce à sa fameuse rade, où tous les vaisseaux construits à Rochefort pouvaient être armés. Une défense de cette zone était indispensable, d'où la construction, dès le XVII^e siècle, d'une première batterie sur le fort de la Rade, qui est suivie par des adjonctions et des fortifications successives. Vauban forme sur le fort de la Rade une extension, un front de terre avec une demi-lune ; Montalembert va également intervenir après Vauban. Le bourg, au début du XVIII^e siècle, n'est toujours pas fortifié. Montalembert conçoit un projet gigantesque de fort qui ne sera pas réalisé, et revu à la baisse.

Le fort actuellement, tel qu'il a été construit, comporte à la fois des éléments de Vauban, de Montalembert, mais également du XIX^e siècle, car Napoléon Bonaparte s'intéresse de près à l'Ile-d'Aix. C'est lui qui va réunir le bourg dans une enceinte entière, et construire tout un ensemble de casernes. Aujourd'hui, la totalité des fortifications est classée, à l'exception de la poudrière présentée, et édifiée sur l'ordre de Napoléon Bonaparte en 1810.

La poudrière s'élève juste à l'arrière des fortifications du bourg. Elle ne figure pas sur le plan cadastral de 1809, et apparaît en 1815, ce qui correspond bien à l'historique de la construction. Un plan représente l'ensemble des fortifications, avec trois couleurs distinguant les différentes étapes de construction : en rouge, l'époque de Vauban, en violet, celle de Montalembert, et en vert foncé, celle de Napoléon Bonaparte, qui a vraiment homogénéisé l'ensemble. Pour la deuxième moitié du XIX^e, il existe également d'autres éléments, en particulier des retranchements et des terrassements, qui sont en fait sur le fort de la Rade.

Sont présentés la demi-lune de Vauban, et un élément édifié en même temps que la poudrière, en 1810, un immense magasin. Suivent d'autres éléments du bourg, dont un corps de garde des années 1840. Tous ces éléments sont à peu près homogènes, et il semble cohérent d'intégrer la poudrière.

La poudrière est un petit édifice de plan rectangulaire (12x10 m), à deux niveaux, et ceint d'un mur de clôture haut de 2,50 m en moellon, avec une seule et unique entrée au sud-est. Le mur comporte des chaînages d'angle et des chaînages harpés. La cour de la poudrière est entièrement pavée, et la poudrière elle-même s'élève en son centre. C'est une poudrière très massive, construite tout en pierre de taille. Des plans et coupes de 1834 et 1996 montrent qu'elle n'a guère évolué, à l'exception, au milieu du XIX^e siècle, à l'intérieur, d'adjonctions aujourd'hui disparues. En effet, à cette époque, le plancher de l'étage est renforcé par deux poteaux, afin d'augmenter la capacité du magasin (de 33 000 à 34 500 kg). Au début du XX^e

siècle, la poudrière est utilisée par la commune comme salle des fêtes, d'où la démolition du plancher de l'étage, dont on ne conserve qu'une travée au sud-est, à usage de tribune.

La poudrière possède une toiture à deux pans, en ardoises. Les pignons découverts sont ornés d'amortissements, en forme de boulets. Les élévations nord-est et sud-ouest sont surmontées d'une corniche moulurée et étayées chacune par quatre contreforts très débordants, à corniche et couverture en ardoisé. La façade sud-est possède une baie à l'étage, avec gonds en bronze pour volets (un vantail extérieur, disparu, et un vantail intérieur). La porte, à deux vantaux extérieurs et deux vantaux intérieurs (sas de sécurité), est percée dans la façade nord-ouest ; elle est surmontée par une fenêtre carrée et, plus haut, par une potence en fer. L'intérieur est voûté d'un berceau plein-cintre appareillé et le sol du rez-de-chaussée est recouvert d'un plancher en chêne. De l'étage planchéié ne subsiste plus qu'une mezzanine au-dessus de la porte, accessible par un escalier en chêne logé dans l'angle oriental. A mi hauteur, les murs sont percés de petits événements en chicane. Une autre série d'événements existe dans le soubassement et sont plongeants : ils aèrent le dessous du plancher du rez-de-chaussée.

Pour comparaison, d'autres photos de poudrières en Poitou-Charentes sont montrées, comme celle de Brouage ou encore celle du château d'Oléron, mais ces poudrières qui sont classées sont plus anciennes.

L'ensemble des fortifications du bourg a été classé le 4 mars 1996, la poudrière n'est aujourd'hui qu'inscrite, façade et toiture, depuis 1931. Il s'agit d'harmoniser la protection de cet ensemble, et le classement en totalité est proposé. L'association des Amis de l'Île-d'Aix qui est aujourd'hui propriétaire, mais qui a conservé un bail commercial, n'a pas encore réussi à se réapproprier la poudrière pour en réaliser la restauration et l'ouverture au public, afin d'évoquer en ce lieu l'histoire de l'île. Ce problème est en voie de règlement.

Rapport :

Mme Anne Embs, conservateur des monuments historiques, évoque l'Île-d'Aix dont la position stratégique pour la défense des côtes, mais aussi pour l'embarquement pour l'Outre-mer fut essentielle. Elle fut fortifiée par Napoléon Bonaparte à partir de 1801. Dans le cadre de ces travaux de fortifications, une maison est construite pour le commandement de la place entre 1808 et 1810, et dans l'enceinte de cette maison, est réalisée une poudrière de petites dimensions et de plan rectangulaire.

Elle est relativement massive, construite en pierre de taille, avec des voûtes et des maçonneries épaisses, en particulier les contreforts, qui sont assez impressionnants. On trouve d'autres exemples de ce type de poudrière dans la région, en particulier à la Rochelle, la poudrière dite des magasins neufs des Cordeliers, qui présente rigoureusement le même plan, ou encore la poudrière de la citadelle du château d'Oléron. Il semblerait donc que cette poudrière appartienne à une typologie.

Alors que l'ensemble des fortifications du bourg a été classé le 4 mars 1996, la poudrière n'est aujourd'hui qu'inscrite. Il s'agit donc d'harmoniser la protection de cet ensemble. Par ailleurs, l'association des Amis de l'Île-d'Aix a le projet de faire de cette poudrière un lieu permettant d'évoquer l'histoire de l'île. Des travaux de restauration sont donc à prévoir, et il sera nécessaire d'être particulièrement attentif au suivi archéologique lors des campagnes de travaux, comme le demande le service régional de l'archéologie. Son avis est favorable au classement.

Avis :

M. Bernard Brochard, inspection des patrimoines (collège des monuments historiques), considère qu'il n'y a pas de problème particulier dans ce dossier, et qu'il faut effectivement harmoniser cette protection, et l'homogénéiser avec l'ensemble des fortifications. Cette poudrière a un intérêt certain, elle est parfaitement datée, elle est restée authentique, et a conservé à peu près tous ses éléments, et en particulier son mur d'enceinte. La protection doit

donc s'étendre aussi à ce mur ainsi qu'au sol de la parcelle qui les porte. Il se prononce pour le classement.

M. Jean-Claude Vigato, professeur, se déclare impressionné par la dimension des contreforts de la poudrière.

Vote :

La Commission nationale des monuments historiques, à l'unanimité, se prononce pour le classement au titre des monuments historiques, en totalité, de la poudrière du bourg de l'Île-d'Aix, ainsi que de son mur d'enceinte et du sol de la parcelle qui les porte, considérant sa qualité architecturale, son état d'authenticité, la conservation de son mur d'enceinte, et son rôle d'élément faisant partie intégrante des fortifications déjà classées.

Le chef du bureau de la protection
des monuments historiques

Frantz SCHOENSTEIN